



MAZAN
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2017.

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire. Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués.

Vingt-huit étaient présents ou représentés en début de séance, 29 à partir du premier point de l'ordre du jour.

Afin de permettre la réalisation de la zone d'activités du Piol, l'assemblée a décidé de mener à bien une procédure de modification simplifiée du PLU et défini les modalités de mise à disposition du dossier.

Elle a instauré un taux majoré pour la part communale de la taxe d'aménagement sur ce secteur et approuvé le reversement de ce produit à La CoVe pour le financement des équipements publics concernés dont elle a la charge.

Elle a décidé :

- de prolonger par avenant la convention passée avec l'EPF PACA en vue de l'aménagement du site de La Ferraille ;
- d'acquérir un terrain quartier St Paul ;
- de renouveler les accords passés avec la CAF de Vaucluse pour le financement de la carte « Temps libre ».

Elle a adopté le budget supplémentaire de la ville pour l'année 2017 ainsi que les dispositions complétées du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Elle a décidé de recruter des agents recenseurs et arrêté leur rémunération.

Elle a pris acte des rapports d'activité 2016 des regroupements intercommunaux et des délégataires

M. le Maire a informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal puis il a répondu à des questions diverses.